

Chers parents,

Nous sommes le Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) et nous veillons, pour votre enfant, aux 4 aspects essentiels de la santé en milieu scolaire :

<i>La santé physique</i>	<i>Le bien-être émotionnel et social</i>	<i>Un environnement scolaire sain</i>	<i>La prévention et la protection de la santé</i>
Vaccinations Hygiène de vie Bonne forme	Se sentir bien, en sécurité et respecté Éducation à la santé (alimentation, sommeil, écrans, etc.)	Locaux adaptés. Cadre rassurant favorable aux apprentissages.	Dépistages (vue, audition, etc.), Réaction rapide en cas de maladie transmissible (ex : méningite, etc)

Concrètement, que faisons-nous ?

Nous organisons :

- Les **bilans de santé** (anciennement appelés “visites médicales”, pour les nostalgiques)
 - Pensez à compléter le questionnaire médical qui nous permet de bien préparer ces bilans.
- Les **séances de vaccination**, gratuites et toujours réalisées avec votre accord
 - Merci de compléter, signer et rendre à temps les autorisations vaccinales.
- Une réaction adaptée en cas de **maladies transmissibles** et mettons en place une prophylaxie (un nom un peu barbare pour dire “traitement préventif”) lorsque cela est nécessaire :
 - **Méningite à méningocoque, poliomyélite, diphtérie, rougeole**
 - Vous devez prévenir immédiatement la direction de l'école.
 - **Coqueluche, gale, gastro-entérite, hépatite A, impétigo, oreillons, pédiculose (les poux), rubéole, scarlatine, teigne du cuir chevelu, tuberculose, varicelle**
 - Vous devez prévenir dans les plus brefs délais la direction de l'école.
- Des **animations** en lien avec les 4 aspects essentiels de la santé scolaire (voir ci-dessus).
- Des **visites d'école** pour garantir un environnement sain.

Aspects légaux :

- Nous sommes tenus au secret médical.
- Nos missions sont définies par le décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école.
- En cas de refus de notre service, celui-ci doit être notifié par recommandé avant le 30/09, avec le choix d'un autre service PSE agréé et faire procéder au bilan de santé dans les 2 mois.

Nos partenaires privilégiés sont :

- Vous, les parents (essentiels !),
- Les équipes éducatives (directions, enseignants, éducateurs, etc),
- Les centres PMS.

En cas d'accident nucléaire, et conformément à la législation :

- votre enfant sera confiné dans l'établissement si nécessaire,
- les consignes relatives à la prise d'iode seront appliquées
 - Merci de nous signaler en début d'année toute contre-indication.

Qui sommes-nous ?

Une équipe dynamique composée d'assistantes administratives, d'infirmières et de médecins, tous mobilisés pour la santé de votre enfant et toujours disponibles comme oreille attentive lorsqu'il en a besoin :

Marianne Bodson, Aurore Charlier, Brigitte Collet, Nathalie Colot, Juliette Croonenberghs, Sophie Duquesne (Dr), Eric Gérard (Dr), Mathilde Jacquemin, Chloé Langhendries, Sandrine Magnette (Dr), Jean-Charles Maquignay (Dr), Charlotte Mourin, Françoise Pineux (Dr), Anne Pladys, Tania Scansani, Alison Vanden Damme et Fanny Van Severen (Dr).

Au plaisir de collaborer avec vous tout au long de l'année,
Votre équipe PSE.



SeLiNa PSE – A.S.B.L. - Antenne de Namur

Service de **P**romotion de la **S**anté à l'**E**cole

Rue du Lombard, 24A à 5000 Namur

☎ : 081/22 49 19

Heures d'ouverture : lundi au vendredi de 8h à 16h30

✉ : pse-namur@selina-asbl.be

🌐 : <https://www.selina-pse.be/>